

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DSDC	Date	25 juin 2026
Numéro	26.144	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission Encouragement des activités culturelles		Lié à (facultatif) : ad 26.613 com
Titre : Renforcement de l'accès des jeunes à la culture		
Contenu : La pétition « L'accès des jeunes à la culture doit être renforcé ! » a été acceptée lors de la session des jeunes 2025 par 61 voix (11 abstentions, 11 contre). La commission, à la suite de l'audition des pétitionnaires, demande au Conseil d'État de prendre les mesures suivantes : – Promouvoir l'AG culturel et la plateforme culturoscopoPe auprès des jeunes du canton. Il s'agirait en particulier de solliciter les communes, les écoles obligatoires et postobligatoires (lycées, CPNE) ainsi que l'Université et les hautes écoles du canton, afin d'évaluer les moyens les plus pertinents de faire connaître ces deux outils et d'en favoriser l'utilisation par les jeunes ; – Intégrer les jeunes pour des échanges réguliers concernant l'accès à la culture.		
Développement (obligatoire) : La commission est sensible au fait que des outils d'accès à la culture comme le culturoscopoPe (plateforme qui recense les événements culturels) ainsi que l'AG Culturel (offre pour les jeunes de moins de 26 ans qui leur permet, pour 100 francs par an, d'accéder gratuitement ou à prix réduit à des événements culturels) ne sont pas assez connus par les jeunes, notamment parce que les lieux de formation n'en font pas suffisamment la promotion. Le Conseil d'État est ainsi prié de faire une promotion active de ces deux outils facilitant l'accès à la culture auprès des lieux de formation du canton. Cette démarche apparaît d'autant plus pertinente que l'AG culturel bénéficie d'un soutien financier du canton. La commission est également sensible au fait qu'un dialogue régulier permettrait de mieux connaître les coutumes, les freins ainsi que les envies de la jeunesse en matière de culture. La création d'une commission ad hoc, tel que suggéré dans la pétition, n'étant pas jugée pertinente pour obtenir l'effet recherché, à savoir la baisse des freins à l'accès à la culture, la commission recommande que le Conseil d'État détermine le ou les moyens les plus utiles pour dialoguer avec les jeunes.		
Demande d'urgence : NON		

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Patricia Borloz, présidente de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :